

Conditions générales de vente et d'annulation

I - PRÉSENTATION DES RANDONNÉES

Chaque randonnée proposée fait l'objet d'une fiche descriptive donnant le niveau, la longueur, le dénivelé et les difficultés particulières le cas échéant.

Elle en donne le tarif et ce qu'il comprend comme prestations.

Elles font l'objet d'une publication sur le site.

Les **randonnées** pédestres sont encadrées par 2 accompagnateurs en général bénévoles et adhérents à la Fédération Française de Randonnée Pédestre.

1 - NIVEAUX

La *Randonnée pédestre* est un sport qui mérite quelques précautions : évaluer son niveau sans se surestimer

4 niveaux :

- **Rando Santé**: distance inférieure à 9 km – dénivelé < 200 m – terrain facile
- **Niveau 1 facile** : accessible à tous marcheurs. 14 km – dénivelé < 400 m
- **Niveau 2 moyen** : accessible aux bons marcheurs pratiquant la randonnée régulièrement. – de 18 km – dénivelé < 700 m
- **Niveau 3 sportif** : accessible aux très bons marcheurs. 18 km et plus – dénivelé plus de 700m.

En fonction de circonstances exceptionnelles (météo, chasse, etc...), l'accompagnateur peut être amené à modifier le parcours prévu : il veillera à ce que le niveau de difficulté reste identique ou inférieur, jamais supérieur à celui annoncé.

ANIMAUX : Les chiens ne sont pas admis lors des randonnées

2 – TARIFS

Le prix indiqué pour chaque randonnée ou activité de pleine nature est net. Il comprend une participation aux frais généraux de l'association, le repas de midi, éventuellement les prestations d'accompagnement par des professionnels et les prestations annexes indiquées sur les fiches de randonnée (cars, visites,, etc...). En conséquence, aucun frais supplémentaire n'est à prévoir. S'il y a lieu, les animations en soirée sont à régler directement auprès des organisateurs.

Certaines activités peuvent avoir un tarif réduit « enfants » : les conditions pour en bénéficier sont explicitées en clair dans la description de l'activité.

3 - INSCRIPTION

Pour toute inscription à une randonnée et pour tout règlement, deux possibilités :

- sur le site www.randocevennesfira.com en cas de paiement par Carte Bleue
- par téléphone : **04 66 07 26 61 – 06 81 98 95 47** ou par mail : fira.le3@orange.fr en cas de paiement par chèque

Le FIRA participe au développement du tourisme adapté. Certaines randonnées sont accessibles aux personnes présentant un handicap. Merci de vous renseigner avant toute inscription.

Afin de garantir la qualité des prestations, le nombre de participants par activité est limité.

4 - PARTICIPANTS

Les activités du FIRA sont encadrées par des accompagnateurs et des intervenants chargés de guider et d'animer le groupe dans le respect de chacun (rythme, pauses, etc...). Pour les randonnées, sauf exception, les accompagnateurs sont bénévoles ; Ils ne peuvent être tenus pour responsables des comportements individuels des randonneurs. La découverte des lieux traversés donne lieu à des commentaires par les accompagnateurs eux-mêmes et/ou par des intervenants spécialisés de façon ponctuelle.

LE JOUR J: les participants doivent être bien équipés: pour les randonnées, les chaussures de marche sont indispensables (tennis, baskets sont à proscrire). Prévoir un vêtement chaud, un coupe-vent, de l'eau et un apport énergétique. L'utilisation de bâtons de randonnée est fortement recommandée.

Les participants devront être à l'heure, au lieu de rendez-vous. Les retardataires ne seront pas attendus.

Aucune personne ne sera acceptée au départ d'une activité si elle ne s'est pas inscrite au préalable et si elle n'a pas l'équipement adéquat demandé dans le cas où il était explicitement mentionné dans la fiche de description qu'il n'était pas fourni.

L'accompagnateur se réserve le droit d'exclure toute personne ne présentant pas les conditions physiques et / ou l'équipement qu'il estime requises pour l'activité.

SAVOIR VIVRE : ne rien jeter dans la nature, garder ses ordures, respecter la faune et la flore et ne pas sortir des sentiers sans autorisation de l'accompagnateur.

PHOTOS : Les photos prises durant les randonnées pourront être utilisées dans l'illustration du site internet du FIRA (<https://randocevennesfira.com>) ou lors de toute action de promotion de l'association. Si vous êtes opposé à la publication de votre image, merci de nous le faire savoir.

II - ASSURANCES

Responsabilité civile : De par son affiliation à la Fédération Française de Randonnée, le FIRA est couvert au niveau responsabilité civile dans son activité de randonnée.

Assurance accident individuelle : Avant l'inscription il est recommandé à tout participant de vérifier sa propre couverture assurance accident, même si le FIRA organise les randonnées dans les conditions de sécurité maximale.

III - CONDITIONS D'ANNULATION

1 - ANNULATION D'UNE ACTIVITÉ PAR LES ORGANISATEURS

En dehors de circonstances exceptionnelles (voir paragraphe ci-dessous), l'annulation d'une activité du fait du FIRA est en général liée au trop faible nombre de participants inscrits.

En cas d'annulation le FIRA se doit de proposer au participant une autre activité pour le même jour et rembourser la différence si le prix de la deuxième activité est inférieur à la première.

En revanche si le prix est supérieur et que le participant accepte, l'organisateur peut lui demander le complément.

Si les organisateurs ne sont pas en mesure de proposer une deuxième activité pour le même jour ou si le participant refuse d'être inscrit sur la deuxième activité proposée, il sera intégralement remboursé.

2 - CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES D'ANNULATION OU DE RÉDUCTION DE L'ACTIVITÉ

Le jour de l'activité, en cas de très mauvais temps (**alerte jaune, orange**) ne permettant pas de pratiquer normalement et sans risque une activité, celle-ci devra être modifiée et adaptée à la situation : en général une réduction de l'activité ou une animation sans risque (visites, projections ,etc...) est proposée dans la matinée si les conditions le permettent.

S'il n'y a aucune possibilité de proposer une animation de remplacement et qu'aucun repas n'est inclus dans la prestation, le participant sera remboursé.

Pour les randonnées avec repas, la règle est que, sauf exception, le repas soit maintenu; dans ce cas le participant ne pourra pas demander un remboursement même si il n'assiste pas au repas.

En cas d'alerte « **rouge** » uniquement déclarée par l'une des préfectures concernées par le périmètre géographique du FIRA, c'est la manifestation dans sa globalité qui sera annulée. Le participant sera alors entièrement remboursé.

3 - RESILIATION PAR LE PARTICIPANT

Si un participant renonce un mois avant la date de l'activité, 80 % du montant lui sera remboursé. Pour toute annulation au-delà de cette période ,un certificat médical devra être présenté pour une demande de remboursement.

L'inscription à cette manifestation implique l'acceptation des présentes conditions.

Renseignements : 04 66 07 26 61 94 ou 06 81 98 95 47

E-mail : fira.le3@orange.fr

Site: randocevennesfira.com